



**REGLEMENT PARTICULIER 20° TOUR DU PERIGORD-A TRAVERS LES BASTIDES**  
**1ere MANCHE DE LA COUPE DE FRANCE de DN2 Site VILLEFRANCHE DU PERIGORD 24**  
**Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016**

**Article 1. Organisation**

L'organisation générale est assurée par Le VELO-CLUB MONPAZIEROIS, avec la participation des **Municipalités de VILLEFRANCHE DU PERIGORD, BESSE**, en partenariat avec le **Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil Départemental de la Dordogne, l'état à travers le CNDP et le CDOS 24, les commerçants et artisans de la région.**

**Article 2. Type d'épreuve**

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral Elite Nationale. **Elle est support de la 1<sup>o</sup> manche de la Coupe de France de Division Nationale 2 selon le règlement publié par la FFC.** Elle se déroule sur 159 km, 7 boucles de 15 km et 6 tours de 9 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

**Article 3. Participation**

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés division nationale 2. Par équipes composée de 6 coureurs selon le règlement de la coupe de France.

**Les clubs devront adresser leurs engagements J-10 avant l'épreuve par internet site de la FFC.**

**Renseignements informations :**

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle Nord 24540 MONPAZIER. Mail : [gjl@wanadoo.fr](mailto:gjl@wanadoo.fr)

**Tél : 06.85.11.58.76 ou 05.53.22.65.42**

**Article 4. Permanence**

La permanence de départ se tiendra le 1er mai à partir de 9h00 Maison du Châtaigner, rue Notre Dame à 50 mètres de la Halle, Villefranche du Périgord. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 30 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés.**

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **11h15** salle du cinéma, foyer Rural face à la Halle.

**Article 5. Opération de départ**

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes et coureurs est situé parkings face Boulevard Charles Maurial et parking de la salle des sports. (Voir plan). ***Ne pas garer les véhicules techniques et camion atelier de manière fantaisiste...***

La signature des coureurs se fera sous la Halle à partir de 12h15. Appel des coureurs à partir de 13h, Boulevard Charles Maurial. Tous les véhicules techniques devront se trouver à partir de 12h45, par ordre au panneau 200 mètres niveau de la dérivation pour le départ. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré.

**Le départ fictif est prévu à 13h20 au même endroit. Le départ lancé sera donné à la sortie de Villefranche au Km 0.**

**Article 6. Radio Tour**

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs fréquence 71.500 mhz. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné devant la halle.

**Article 7. Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 véhicules et une moto. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions).

**Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres**

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

**Article 9. Ravitaillement**

Il devra obligatoirement s'effectuer dans la zone délimitée.

### **Article 10. Dérivation**

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 200 mètres à gauche avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, Commissaires, Médecin officiel, le directeur sportif du vainqueur si celui-ci arrive détaché\_avec au moins 1 minute d'avance (article 2.3.006 du règlement UCI).

### **Article 11. Délais d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

### **Article 12. Classements et prix**

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 107 €/3

Etabli par l'addition des points obtenus au 2°,4°,6°,8°, 10°,12° tours sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points est celle mentionnée ci-après : 5-3-2-1 points, respectivement du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> coureur classé.

Un classement du MG 107 €/3 même principe. 1°,3°,5°,7°,9°,11° tours.

Un classement de la combativité Trophée au vainqueur. Ce prix sera décerné par un jury qui sera composé lors de la permanence.

Des primes pourront être mises en compétition.

### **Article 13. Contrôle médical**

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) se situeront à la salle de la Mairie.

### **Article 14. Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée : Les trois premiers de l'épreuve. Le 1<sup>er</sup> du classement général des points chauds. Le 1<sup>er</sup> du classement général du meilleur grimpeur. Le plus combatif. L'équipe leader de la Coupe de France. **En cas d'attente trop longue, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.**

### **Article 15. Pénalités**

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

### **Article 16. Sécurité**

La course bénéficiera d'une priorité de passage, selon l'arrêté interministériel du 6 mai 2013,

Les motocyclistes de la gendarmerie, les motards civils licenciés à la FFC et les signaleurs sont chargés de la sécurité.

La Protection civile avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centres de secours Sapeurs-Pompiers de Villefranche situé à 8 km maximum.

### **Pour les secours en cas d'urgence contacter :**

Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Depuis un téléphone portable composer le 112.

Des vestiaires et douches (Salle des sports) sont à la disposition des coureurs. Les concurrents seront responsables de tout dégât occasionné.

### **Article 17. Eco responsabilité :**

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, mise en place de points de collecte sélective des déchets sur tout le parcours, présence d'un sac poubelle dans chaque dossier remis au directeur sportif, présence de trois véhicules hybrides pour le transport des arbitres, formation à l'éco-conduite des chauffeurs etc.

